

UNE CHAMBRE DE COMMERCE SUFFIT-ELLE POUR QUÉBEC ?

Il y a quelques jours, un journal de cette ville publiait la communication suivante :

Il semble que depuis quelque temps les marchands de détail ont compris qu'il se ruit dans leur intérêt de s'unir afin de se protéger.

Les journaux annonçaient ces jours derniers une assemblée des marchands de St-Roch, mais rien n'a été fait.

Les circonstances sont pourtant favorables. A la Législature les députés seront appelés bientôt à donner à la Cité le pouvoir de taxer les marchands ambulants. Il serait bien important que les marchands s'unissent pour soutenir la demande de la Cité.

Pour cela, il leur faudrait une association qui pourrait parler en leur nom et faire valoir leurs droits.

Il n'y a pas de doute que, pour relever le commerce à Québec, pour faire disparaître la compétition ruineuse, il faudrait que les marchands se connaissent mieux et s'entendraient dans leur intérêt d'abord et ensuite dans l'intérêt des consommateurs, des acheteurs.

Le commerce a besoin de bases solides et doit s'appuyer sur la confiance du public et cette confiance existera lorsqu'il sera compris que les marchands ont des prix honnêtes et réguliers, lorsqu'il sera connu du public acheteur que les hommes du commerce ne sont pas des brocanteurs, mais que tous vendent au même bénéfice ce qu'ils ont payé le même prix.

Enfin à Québec, les marchands devraient s'entendre, se voir, s'amalgamer en une association comprenant les hommes connus dans les affaires.

De cette manière les marchands pourront lutter contre la juiverie, les marchands en détail pourront fixer sur une base unique leurs relations avec les marchands de gros.

Et tout le monde y gagnerait. Les faillites seraient moins nombreuses ; les marchands de gros connaîtraient à qui ils ont affaire ; ils protégeraient les marchands sérieux et la régularité renaîtrait dans le commerce.

Il suffit que quelques marchands se mettent en tête du mouvement. Si les rois du commerce à St-Roch voulaient entreprendre le mouvement, tous en seraient. Et puisque la question s'agit, nous sommes sûrs qu'elle aura une solution avant peu.

PUBLIC.

A quoi répond le secrétaire de la Chambre de commerce :

Cher monsieur,

Je lisais ces jours derniers une correspondance publiée dans votre journal ou dans un autre journal de cette ville, je ne me rappelle pas bien où, dans laquelle on suggérait aux marchands, surtout ceux du côté de la vallée Saint-Charles, de s'associer et de se réunir dans l'intérêt du commerce de Québec lui-même, de son économie interne et de ses rapports avec l'extérieur.

La suggestion serait excellente, mériterait l'accueil le plus enthousiaste, si déjà

pareille organisation n'existait pas, car non seulement elle serait utile, mais elle s'imposerait.

Je rappellerai à votre honorable correspondant que le commerce de Québec a déjà une association organisée et armée de pied en cap pour travailler à ses intérêts et faire valoir ses légitimes réclamations, quelles qu'elles puissent être.

Cette association, c'est la Chambre de commerce de Québec.

Elle est supérieure à toute autre organisation que l'on pourrait faire, ou ce sous qu'elle est corporation, et que, comme telle, elle est reconnue officiellement par tous les gouvernements et tous les corps publics tant du continent américain que de l'ancien monde.

La Chambre de commerce de Québec, comme les autres chambres de commerce du pays, est invariablement consultée surtout par le gouvernement fédéral, quand il s'agit de législation financière, commerciale et industrielle, et son opinion contribue souvent à former la base d'un projet de loi.

Les chambres de commerce ont aussi certains attributs et privilèges, entre autres celui de recommander certaines nominations. Quand elles deviennent puissantes, on les constitue en tribunaux d'arbitrage dans les litiges de commerce et leurs décisions sont finales.

Ici à Québec, malheureusement, le rôle d'une pareille corporation ne semble ni suffisamment compris, ni suffisamment apprécié.

On est membre d'une chambre de commerce, mais on ne s'occupe pas de ses faits et gestes. On ne pense pas un instant à porter devant elle les abus, les fautes, les griefs, les lacunes, dont on a à se plaindre, ou les projets d'intérêt public que l'on a en vue. On cause bien de toutes ces choses chez les amis, dans une arrière-boutique ou au club, mais c'est là tout, et le plus grand parleur ne pense pas un moment que le parti le plus court et le plus efficace à adopter serait de prendre sa meilleure plume, une feuille de papier, de l'encre et d'adresser une supplique à la Chambre de commerce, absolument comme la société des commis marchands de Québec vient de faire à propos des marchands ambulants.

La preuve que l'on ne comprend pas la grande portée du rôle d'une chambre de commerce est qu'un trop grand nombre de marchands s'en retirent, et sait-on quelles raisons l'on donne ? Les uns disent qu'ils n'ont pas le temps d'assister aux assemblées générales ; d'autres, c'est à peine croyable, allèguent que, dans leur commerce, ça ne leur est pas utile de faire partie de la chambre de commerce.

Ces gens-là oublient qu'il y a un conseil qui, une fois la semaine, se réunit pour s'occuper des questions qui intéressent le commerce local ; que dans la chambre de commerce un comité de seize membres travaille pour les 250 membres de la corporation, à l'amélioration des conditions du commerce.

Dernièrement, le conseil obtenait une réduction notable sur le prix de transport par voie ferrée des valises d'échantillons de commerce.

Ces gens-là oublient que au bout de quelques années, cinq ou dix ans, une Chambre de commerce peut par son influence et son travail obtenir un avan-

tage qui dédommage d'un seul coup ses membres et les autres marchands de plusieurs dizaines d'années de souscription annuelle à la cause de la corporation.

L'avantage d'une chambre de commerce est tel qu'à mon avis, il n'est pas un marchand et un industriel de la ville qui ne devrait pas en faire partie, et tenir mordicus à son titre de membre. Une chambre de commerce est l'interprète naturel des besoins du commerce, et, si elle n'existait, il faudrait inventer quelque chose d'équivalent.

Je dirai donc au correspondant en question : Au lieu de fonder une nouvelle organisation, renforcez donc et utilisez donc celle qui existe déjà ; groupez vous autour d'elle, en lui donnant par là un regain de prestige, d'influence et d'efficacité.

Votre dévoué serviteur,

N. LEVASSEUR,

Vice consul du Brésil à Québec,
Secrétaire de la Chambre de commerce.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. Levasseur. Une seule chambre de commerce suffit pour une ville de la dimension de Québec.

Nous croyons remplir notre devoir en signalant comme un défaut dont il importe de nous corriger si nous voulons progresser, cette malheureuse tendance à l'émiettement des forces.

Pour notre part, nous croyons plutôt à la concentration.

—) : : : (—

LA CONFIANCE EN SOI-MÊME

« En vérité, il y a quelque chose de la divinité chez celui qui sait se mettre au-dessus des vulgaires mobiles de l'humanité et n'accepte sa tâche que de lui-même—EMERSON. »

Voilà une pensée qui a toujours été de notre goût ; elle a le son de la borne monnaie. Combien succombent dans la mêlée où l'on se dispute les honneurs et la fortune, faute d'avoir jamais appris à compter sur eux-mêmes ! Abandonnés de leurs amis, échouant dans leurs meilleures entreprises, ils ont bientôt épuisé ce qu'ils avaient pu accumuler à la hâte au début de leur carrière ; ce sont des hommes finis ! Ils font peine à voir ; le sourire des premières illusions a disparu de leurs lèvres, leur démarche a perdu son élasticité, le découragement se lit dans toute leur personne, leur attitude est suppliante ; quelle différence avec le temps où ils possédaient quelque fortune et quelque influence ! Leur parole est devenue hésitante, on dirait que le son de leur propre voix les effraye et qu'ils n'osent prononcer une opinion, de peur de se tromper ; un enfant les dissuaderait de tout. Quelle chute !

Jeune homme, évitez une telle destinée. Vous connaissez le proverbe du petit garçon d'imprimerie qui s'est immortalisé,